

Plus de 2000 « non » au projet des Fêchères

YVOIR Mont

Le projet de construction de 100 maisons au quartier des Fêchères, à Mont, a déjà fait couler beaucoup d'encre et c'est loin d'être fini.

Depuis qu'une société bruxelloise a lancé son projet immobilier de construction de 77 maisons et 21 appartements à Mont, dans la commune d'Yvoir, l'opposition n'a fait que s'amplifier au fil du temps. Au départ, ils n'étaient qu'une poignée à lever leur bouclier contre le promoteur. L'opposition a pris de l'ampleur au fur et à mesure des interpellations au conseil communal et de la prise de connaissance du projet par la population.

Lors d'une interpellation au conseil communal d'Yvoir, Geoffroy Mirgoux, au nom du collectif *Non aux 100 maisons*, a développé les dangers du projet pour la population et suggéré que le conseil communal refuse purement et simplement les 77 maisons et 21 appartements ou oblige le promoteur à se conformer à la densité d'habitation prévue dans le schéma d'orienta-



Le dépositaire de la pétition sera interrogé le 26 mars en commission de l'Aménagement du territoire.

tion local.

Le bourgmestre Patrick Evrard avait précisé à l'époque que le conseil ne pouvait pas prendre position sur la demande de permis d'urbanisme dans la mesure où certains éléments n'étaient pas en possession du collège communal et qu'il était, avant tout, question de l'ouverture de voiries pour le nouveau site. Par 12 voix contre et six abstentions, la demande d'ouverture a été

rejetée. Une première victoire pour le collectif.

Un recours attendu

À la suite de ce refus, le promoteur a introduit un recours le 14 février auprès du Gouvernement wallon. La décision devrait tomber aux alentours du 12 avril. En attendant cette date, le collectif n'est pas resté les bras croisés. Il a lancé une pétition signée à 2069 reprises qui a été transmise

au Parlement wallon.

Le nombre impressionnant de signatures n'a pas laissé de marbre les membres de l'instance. La preuve : Geoffroy Mirgoux, dépositaire de la pétition, sera auditionné le 26 mars par la commission de l'Économie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Agriculture à laquelle devrait participer le ministre Willy Borsus. C'est lui qui devra statuer sur le recours introduit par

le promoteur.

Si le ministre suit le refus de l'ouverture de voiries, le collège devra ensuite se prononcer sur la demande de permis d'urbanisme qui, selon toute logique, devrait être également refusée.

Le promoteur aura alors deux possibilités : introduire un recours au conseil d'État qui se prononcerait sur la forme ou proposer un nouveau projet.

FREDDY GILLAIN